

**DEMANDE DE PRÊT**  
**D'AIDE NATIONALE AU LOGEMENT**  
(Secteur réglementé – Loi n° 1.235 modifiée et Loi n° 887)

Je soussigné(e) (nom d'usage et prénom) \_\_\_\_\_  
de nationalité monégasque ai l'honneur de solliciter l'attribution d'un prêt afin de me permettre de couvrir certaines dépenses occasionnées par l'entrée en location d'un appartement de type F\_\_\_, sis à Monaco, (adresse)

Détail des sommes prises en compte :

↳ caution ( \_\_\_\_\_ mois de loyer) : \_\_\_\_\_ Euro  
↳ frais d'agence : \_\_\_\_\_ Euro  
↳ T.V.A. : \_\_\_\_\_ Euro  
**TOTAL** : \_\_\_\_\_ Euro

MONTANT DEMANDÉ \_\_\_\_\_ EURO  
*arrondi à la centaine d'Euro inférieure*

J'ai pris bonne note que :

- ✓ la demande de prêt doit être sollicitée, au plus tard, un mois après la date d'effet du bail ;
- ✓ le montant accordé sera remis directement au propriétaire du logement ou à son représentant ;
- ✓ le remboursement s'opère par imputation sur l'allocation d'Aide Nationale au Logement ;
- ✓ la durée du prêt est fixée à quatre ans au taux de 0 % ;
- ✓ cette demande de prêt est subordonnée à la signature, auprès de la Direction de l'Habitat, d'une reconnaissance de dette faisant mention des conditions de remboursement.

Monaco le,

Signature à faire précéder  
de la mention « **lu et approuvé** »

<b>Cadre réservé à l'Administration</b>	
<b>Prêt accordé :</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON, motif : _____
<b>PRET N°</b> _____	
Montant accordé :	_____ Première échéance : _____
Montant de l'échéance :	_____ Dernière échéance : _____

**N.B. :** Tout prêt est subordonné à l'octroi de l'Aide Nationale au Logement, sous réserve de remplir les conditions prévues à l'Article 14 de l'Arrêté Ministériel n° 2024-552 du 10 octobre 2024.